



Expulsion , mise en demeure

Par **franny95**, le **06/04/2009** à **16:34**

Bonjour,

Suite à la perte de mon emploi et un divorce, j'ai acheté il y a 5 ans, un terrain de 6000 m² sur lequel à été construit depuis 1982 une piscine en dure, une dalle en béton de 25 m² une tonnelle, un abri de jardin et des toilettes. (Pas de champs de blé, de vigne ou autre culture)
J'ai acheté un mobil-home, étant domicilié sur ce terrain je vote dans ma commune.

Questions:

- Ce terrain dans l'état d'acquisition, est-il considéré comme agricole ou constructible?
- Etant citoyen, peut t'on me faire enlever ma seule habitation "mobil home"?

Je vous remercie de votre réponse.